



RETOURNER LES SOUMISSIONS Á :

Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés

DEMANDE DE PROPOSITION (DDP)

MODIFICATION #4

Courriel de soumission :

pc.soumissionsest-bidseast.pc@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique à toute autre adresse électronique peuvent ne pas être acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de **25 mégaoctets**. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

Proposition à : l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Commentaires

Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Opérations des approvisionnements
Cornwall, Ontario, K6H 6S2

Title-Sujet Porte d'entrée de la Rouge : un centre pour l'accueil des visiteurs, l'apprentissage et la collectivité du Parc urbain national de la Rouge, Toronto (Ontario).		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P201-20-0012/A		Date: 31 août 2020
GETS Reference No. – No de reference de SEAG PW-20-00922458		Client Ref. No. – No. de réf du client. n/a
Solicitation Closes – L'invitation prend fin :		
at – à 14h00	on – le 15 septembre 2020	Time Zone - Fuseau horaire EDT - HAE
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :		
Sheldon Lalonde <u>sheldon.lalonde@canada.ca</u>		
Telephone No. - No de telephone		(343) 585-3836
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction :		
See Herein – Voir aux présentes		
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE		
Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Address - Adresse		
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur		
Title - Titre		
Telephone No. - N° de téléphone:		
Facsimile No. - N° de télécopieur:		
Email – Courriel :		
Signature		Date

DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP)

MODIFICATION #4

OBJET DE LA PRÉSENTE MODIFICATION:

1) Document ajouté : << Access and Incl Principles V4.1_FR+EN >> ;

2) Questions, réponses, clarifications :

1. La section "Réalizations du proposant" de la DDP nous demande de présenter 3 projets comparables. Pour confirmer, pouvons-nous inclure des projets "en cours"?

Réponse : Les trois exemples de projets doivent être des projets terminés.

2. La DDP, ainsi que le formulaire d'identification des membres de l'équipe et le formulaire de proposition de prix identifient 8 sous-consultants requis. Toutefois, le *descriptif du projet et des services requis* identifie de nombreux autres sous-consultants. Pour plus de clarté, devons-nous inclure dans la proposition tous les consultants énumérés dans le *descriptif du projet et des services requis*, ou uniquement leurs honoraires dans le formulaire de proposition de prix ? Si nous devons les identifier dans la proposition, la limite de pages peut-elle être augmentée (car la liste est assez longue) ?

Réponse : Veuillez examiner les exclusions à la limite de pages décrites à la section "2.2 Exigences spécifiques de présentation des propositions". Il appartient au soumissionnaire de décider quelles informations sont requises pour sa proposition.

3. Sommes-nous autorisés à fournir les CV d'autres membres clés du personnel qui ne sont pas mentionnés au point 3.2.2 Réalisations des personnes clés dans le cadre de projets, en particulier pour le consultant principal ?

Réponse : Pour cette DDP, nous n'évaluons que les CV du personnel clé figurant au point "3.2.2 Réalisations des personnes clés". Il appartient au soumissionnaire de décider s'il doit inclure davantage de CV dans sa proposition.

4. La demande de propositions exige que l'architecte principal fasse appel à un consultant en géotechnique, mais ce service est généralement retenu par le client pour les projets en Ontario. Cela étant dit, l'Agence Parcs Canada envisagerait-elle d'engager elle-même un consultant géotechnique ?

Réponse : Non, le consultant principal doit inclure les services du consultant en géotechnique. L'Agence Parcs Canada a entrepris une étude géotechnique sur le site. Un rapport de données géotechniques a été réalisé et est fourni en annexe à la DDP. Tout service en sus du rapport géotechnique actuel sera exigé dans le cadre de ce contrat.

5. Le *descriptif du projet et des services requis* énumère les ingénieurs civils et municipaux. Les termes "civil" et "municipal" sont souvent utilisés de manière interchangeable. Cela étant dit, l'ingénieur civil est-il l'équivalent de l'ingénieur municipal ?

Réponse : Il appartient au consultant de proposer une équipe qui répondra à toutes les exigences du projet.

6. Le *descriptif du projet et des services requis* ne mentionne pas de consultant en planification. Pouvez-vous confirmer si un consultant est nécessaire ?

Réponse : Il appartient au consultant de proposer une équipe qui répondra à toutes les exigences du projet.

7. Le *descriptif du projet et des services requis* mentionne à la fois un consultant en éclairage et un ingénieur électrique. Pour confirmer, l'intention est-elle que les équipes comprennent toutes un consultant spécialisé en éclairage, ou l'ingénieur électrique peut-il couvrir ce champ de travail ?

Réponse : Il appartient au consultant de proposer une équipe qui répondra à toutes les exigences du projet.

8. Le document "Uniformisation de la présentation des éléments du parc" joint à la demande de propositions a été récemment complété par BrookMcIlroy et Entro. Pour confirmer, ces équipes sont-elles empêchées de soumissionner pour ce projet ?

Réponse : Cette demande de proposition est ouverte à tous les soumissionnaires.

9. Sur la base de la section 1.7, il est à noter que le document des principes d'accessibilité et d'inclusion de Parcs Canada (V1.1) sera mis à la disposition de l'entreprise adjudicataire. Comme ce document peut contenir des informations et des exigences qui ont une incidence sur la portée des services et les frais connexes, Parcs Canada envisagerait-il de le mettre à disposition avant la date de soumission de la demande de proposition ?

Réponse : Oui. Le document est transmis séparément. (Principes d'accès et d'inclusion V4.1_FR+EN.pdf)

10. Est-ce que les déboursements doivent être inclus dans les honoraires de l'annexe C ?

Réponse : Les débours seront examinés conformément à la clause R1230D, GC 5.12 (2011-05-16) Débours. Il appartient au soumissionnaire de revoir cette clause lorsqu'il établit ses honoraires pour ce projet.

11. Architecte principal : SVP fournir la description du rôle de ce personnel clé.

Réponse : L'architecte principal agira en tant que consultant principal, responsable de la réalisation de tous les travaux d'architecture tels que décrits dans l'énoncé de projet/services requis, ainsi que de la coordination du travail de tous les sous-consultants. Le consultant principal devra également coordonner avec l'entreprise de conception de l'expérience des visiteurs afin d'intégrer les éléments de l'expérience des visiteurs dans la conception du bâtiment et le plan du site.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS GÉNÉRALES DE CETTE DEMANDE RESTENT LES MÊMES